

Résolution générale du XIIIème Congrès FO-Cadres

Chambéry – 8 et 9 juin 2017

Le Congrès national de FO-Cadres réuni à Chambéry du 8 au 9 juin 2017, rappelle son attachement à l'indépendance et à la liberté syndicales, fondement de toutes ses actions revendicatives dans la négociation comme dans l'action.

Le Congrès rappelle également son attachement indéfectible à la République, une et indivisible, sociale et laïque et condamne toutes les formes de stigmatisation, de discrimination et de racisme.

Il condamne les politiques d'austérité de déréglementation et de dérégulation qui accroissent les inégalités sociales, renforcent la précarité et la pauvreté, nourrissent les discours de haine et de rejet de l'autre et sapent les fondements de la démocratie.

Pour contrecarrer ce mouvement de dégradation de la protection sociale et de remise en cause des garanties collectives et pour défendre et négocier de nouveaux droits pour l'ensemble des cadres et ingénieurs, le Congrès FO-Cadres entend agir avec détermination :

Pour une Europe sociale et solidaire

Le Congrès réaffirme son attachement à une Europe sociale, solidaire, écologique, démocratique et condamne les politiques d'austérité dictées par le pacte de stabilité européen et les orientations libérales de la Commission Européenne contribuant à subordonner le développement économique aux exigences des marchés financiers et des agences de notation.

Le Congrès revendique la mise en place d'un salaire minimum européen sur la base du mieux-disant et un droit à l'indemnisation chômage.

Le Congrès revendique la modification des statuts de la BCE (Banque Centrale Européenne) afin qu'elle concourt directement au développement économique de l'Union Européenne.

Le Congrès condamne le vote du Parlement Européen sur le CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement soit l'accord économique et commercial global). Il exige l'arrêt des tractations menées en catimini par la Commission européenne sur le TAFTA qui privilégie le profit économique sur les droits fondamentaux.

Plus que jamais la solidarité internationale doit prévaloir pour sauvegarder les acquis sociaux et conquérir de nouveaux droits pour tous. Dans cette perspective le Congrès confirme son engagement au sein d'Eurocadres et d'UNI-Europa cadres.

Pour une politique économique créatrice d'emploi et respectueuse de l'environnement

Le Congrès dénonce la casse de nombreuses filières industrielles dans notre pays provoquée et amplifiée par la quête de rentabilité à très court terme et l'absence de véritables politiques industrielles nationales.

Le Congrès dénonce l'insuffisance des efforts de recherche dans le secteur privé comme dans le secteur public et l'absence de marges de manœuvre budgétaire de l'Etat, liée au respect du pacte de stabilité européen, privant les pouvoirs publics d'un puissant moyen de relance de la croissance économique.

Le Congrès exige que les pouvoirs publics mettent en place des politiques de soutien à l'investissement notamment via la Banque publique d'investissement qui doit coordonner tous les fonds nationaux existants et constituer un guichet unique pour les entreprises, s'appuyant sur les services départementaux de l'Etat.

Le Congrès exige la création d'un véritable ministère de l'industrie doté de réels moyens pour défendre une politique industrielle privilégiant notamment les axes de la recherche et de l'innovation dans le respect de l'environnement.

Il appelle dans le cadre d'une politique d'emplois pérennes à une augmentation significative de l'emploi scientifique et une nette revalorisation des carrières indispensables par ailleurs pour garantir l'attractivité des métiers de la recherche et favoriser le recrutement de cadres et d'ingénieurs dans l'ensemble des secteurs d'activité.

Le Congrès condamne le détournement des aides publiques distribuées sans ciblage, sans contrepartie, ni contrôle aux entreprises privées à l'instar du CICE et du CITS.

Il exige qu'elles soient soumises à conditions et aux contrôles afin d'orienter l'innovation, le développement, la recherche, les investissements et la production sur le territoire national avec des contreparties réelles sur l'emploi.

Le Congrès appelle à une réflexion sur la création d'une filière numérique.

Pour la défense des services publics et du pacte républicain

Le Congrès condamne les politiques qui visent la réduction permanente des dépenses publiques et des postes de fonctionnaires. Il réaffirme que les services publics sont garants de l'égalité des droits et de la cohésion sociale et que leur remise en cause porte atteinte aux fondements de la République.

Le Congrès condamne le repli généralisé du maillage territorial des services publics qui aboutit à l'abandon de pans entiers du territoire en termes d'accès au service public de proximité.

Le Congrès réaffirme son attachement au statut général de la fonction publique et aux statuts particuliers qui ne sauraient par ailleurs être opposés au contrat et rappelle que celui-ci est une garantie indispensable qui permet aux agents de mener à bien leurs missions en toute neutralité.

Le Congrès revendique une réforme fiscale globale juste et redistributive assise sur une réelle progressivité de l'impôt. Il s'oppose à la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Cette réforme de la collecte de l'impôt sera tout sauf une simplification pour les contribuables.

Pour la pérennité des systèmes de protection sociale collective

Le Congrès condamne les réformes successives des systèmes de retraite qui se sont traduites entre autres par l'allongement de la durée de cotisation et la diminution des pensions. Les principales solutions retenues, ont contribué à fragiliser le système par répartition.

Le Congrès dénonce l'affaiblissement organisé de nos systèmes de protection sociale collective et réclame le retour aux principes et aux valeurs de la Sécurité Sociale.

Le Congrès rappelle son opposition à toutes formes d'exonération de cotisation de Sécurité sociale et à la fiscalisation qui mettent en cause le salaire différé et l'ensemble de la protection sociale collective. Il réaffirme son attachement au système de répartition comme expression de la solidarité et refuse tout nouvel allongement de la durée de cotisation. Il s'oppose par ailleurs au système des comptes notionnels.

Pour le renforcement du dialogue social et de la négociation collective

Le Congrès revendique l'abrogation de la loi « travail » et rappelle les recours engagés par la Confédération FO auprès du Conseil d'Etat contre ses décrets d'application.

Le Congrès s'oppose à toute réforme visant à remettre en cause les protections collectives et individuelles et à porter atteinte au contrat de travail et aux conventions collectives. Il réaffirme la suprématie des accords de branche sur les accords d'entreprise et refuse le renforcement d'une flexibilité des conditions de travail et des protections collectives.

Le Congrès rappelle que le CDI doit demeurer la norme du contrat de travail.

Le Congrès rappelle son attachement aux accords de branches pour assurer une couverture de droits effective à l'ensemble des travailleurs et lutter contre le dumping social en France.

Le Congrès s'oppose au plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif et réaffirme son attachement à la justice prud'homale et à ses représentants pour apprécier les préjudices subis en cas de licenciement arbitraire.

Le Congrès réaffirme que les Institutions Représentatives du Personnel (IRP) sont les principales garantes du respect des droits fondamentaux, de la lutte contre le harcèlement et de toutes formes de discrimination. A ce titre, le Congrès s'oppose à la fusion des instances de CHSCT, DP et CE.

Le Congrès condamne la dérive conduisant à remettre en cause le rôle clé des Comités d'Hygiène Sécurité et Conditions de travail (CHSCT) des entreprises notamment dans un processus éventuel de fusion des IRP.

Pour une reconnaissance du rôle et de la place des cadres

Eloignés des processus décisionnels, éprouvés par des restructurations et des plans sociaux qui ne les épargnent pas, les cadres sont confrontés à la fragilisation de leur identité professionnelle et à une dégradation de leurs conditions de travail.

Le Congrès exige la remise à plat de l'accord National Interprofessionnel relatif au personnel d'encadrement du 25 avril 1983 pour bâtir les conditions d'une meilleure reconnaissance professionnelle du rôle des cadres dans l'entreprise. Il entend en lien étroit avec la Confédération porter ses revendications dans le cadre de la négociation interprofessionnelle sur l'encadrement prévue d'ici la fin de l'année 2017.

Le rôle hiérarchique des managers et des cadres évoluant sous l'effet des transformations organisationnelles liées à la révolution numérique, le Congrès rappelle que ce rôle doit être conservé et reconnu professionnellement.

Les trois versants de la fonction publique ne sont pas épargnés par la logique de rationalisation économique – faire mieux et plus avec moins de moyens. Dans ce contexte, la situation est évidemment très compliquée pour les cadres du secteur public sommés de mettre en œuvre des politiques contre productives voire parfois en contradiction avec leur éthique et leur sens du service public. Le Congrès entend agir pour que les cadres du secteur public soient reconnus et qu'ils ne soient pas lésés dans le cadre des projets de réorganisation ou de transformation de leur service ou de leur administration.

Le Congrès revendique un plan de revalorisation salariale pour freiner leur déclassement progressif par rapport aux autres catégories de fonctionnaires, et un renforcement des équipes administratives et de l'encadrement de proximité.

Pour la défense du pouvoir d'achat

Le Congrès soutient les actions syndicales engagées par les structures FO pour faire aboutir leurs revendications en faveur de l'emploi, des salaires, de l'amélioration des conditions de travail et des droits individuels et collectifs des cadres dans le secteur public comme dans le privé.

Rappelant que le pouvoir d'achat est un des moteurs de la croissance économique, le Congrès revendique l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux. Il exige que les cadres bénéficient des augmentations collectives et individuelles de salaires garantissant l'accroissement de leur pouvoir d'achat.

Le Congrès revendique que les augmentations individuelles fassent l'objet d'un deuxième volet lors des négociations annuelles collectives en privilégiant notamment une mise à plat des critères.

Le Congrès exige que les politiques de rémunération des cadres tiennent compte des qualifications, des expertises et des responsabilités exercées tout au long de leur carrière et que tous les éléments de la rémunération soient soumis aux cotisations sociales.

Dans un contexte global de stagnation des salaires et d'augmentation des inégalités, la hausse vertigineuse des revenus des dirigeants mine la cohésion sociale et la confiance au sein même de l'entreprise. Le Congrès dénonce l'accaparement des profits par les formes détournées que constitue l'attribution des stock-options.

Pour une qualité de vie au travail

La régulation du temps de travail des cadres nécessite une approche globale en termes de charge et de rythme de travail.

Le Congrès condamne le renforcement de la flexibilité en lieu et place d'une réflexion sur la recherche de l'efficacité par l'amélioration de l'organisation et des conditions de travail des cadres.

Le Congrès s'oppose à toute remise en cause de la durée légale du travail fixée à 35 heures et exige le maintien des jours de RTT et leur prise effective. Il dénonce les dérives de la monétisation des comptes épargne temps.

Le Congrès dénonce l'extension des forfaits jours aux cadres dépourvus d'une réelle autonomie dans la gestion de leur temps de travail et de l'organisation de leurs activités professionnelles.

Il exige un meilleur encadrement des forfaits jours par des accords collectifs négociés prévoyant des dispositions de nature à assurer la protection de l'équilibre de vie, la santé et la sécurité des cadres.

Le Congrès milite pour que les accords de branche ou à défaut les accords d'entreprise fixent à 218 jours le plafond de jours travaillés dans l'année et limitent à 10 heures l'amplitude journalière maximale de travail et à 48 heures l'amplitude hebdomadaire.

Le Congrès entend agir pour le respect de l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle en revendiquant une démarche critique de l'organisation du travail. Il exige d'adapter l'organisation du temps de travail en refusant notamment le culte du présentisme comme seul critère d'efficacité.

Le Congrès appelle à une révision de la procédure de gestion de carrière pour faciliter la « parentalité » dans le cadre professionnel en facilitant notamment l'articulation vie privée/vie professionnelle.

Pour la prévention des risques psychosociaux au travail

Les indicateurs de santé et de sécurité au travail révèlent une situation particulièrement dégradée en France. La détérioration des conditions de travail se poursuit et revêt avec le temps des formes diverses et nouvelles qui résultent principalement de choix organisationnels et technologiques.

Le Congrès appelle à lutter contre les facteurs de souffrance au travail et revendique l'établissement d'un tableau de maladie professionnelle pour le stress post-traumatique.

Aux côtés des démarches de prévention et d'action pour permettre de mieux intégrer la problématique de la santé au travail, le Congrès revendique la mise en place d'un système plus coercitif notamment sur le plan financier pour les entreprises ne prenant pas les dispositions nécessaires pour réduire les différentes sources de souffrance et de pénibilité au travail. Il réaffirme le rôle majeur des CHSCT dans ce domaine.

Le Congrès entend agir pour que la démarche de prévention passe également par l'amélioration des dispositifs de formation de l'ensemble des managers et tout particulièrement des cadres dirigeants afin d'y intégrer la conduite et la gestion des équipes, comme les comportements managériaux.

Pour la transparence des évaluations et des algorithmes

Le Congrès condamne les dérives des outils gestionnaires et des méthodes de production du type *juste-à-temps*, *total productive management*, *lean manufacturing*, etc mis en place dans les entreprises. Il appelle à un examen critique de ces dernières qui doit être l'occasion de pointer les dysfonctionnements liés aux organisations du travail et aux modèles managériaux.

Le Congrès rappelle que les outils de mesure de la performance des cadres ne peuvent plus reposer seulement sur des indicateurs de compétitivité-coût et doivent davantage tenir compte des nouvelles modalités de travail permettant de gagner en qualité, innovation et créativité.

Le Congrès revendique la suppression des politiques managériales basées notamment sur le « ranking » (classement des salariés).

Le Congrès exige que le recours aux algorithmes notamment à des fins de recrutements, de GPEC et de gestion de talents fasse l'objet d'une information et d'une consultation auprès des IRP. Il revendique un droit d'expertise systématique.

Pour une protection des lanceurs d'alerte

En matière d'alerte professionnelle, le Congrès estime que les dispositifs de cette nature doivent faire l'objet d'une négociation collective permettant d'assurer la confidentialité du recueil des alertes tout en formalisant la proscription de l'anonymat.

Le Congrès préconise la complémentarité des dispositifs pour éviter l'isolement du lanceur d'alerte et entend agir pour que les IRP soient consultées sur leur mise en place.

Le Congrès milite pour mettre en œuvre la capacité des IRP à recevoir et à traiter les alertes professionnelles. Il reste vigilant quant à la mise en place de dispositif de recueil et de traitement des alertes notamment par des tiers extérieurs à l'entreprise.

Le Congrès exige que les moyens de la justice prud'homale soient renforcés pour défendre un régime spécifique d'indemnisation du lanceur d'alerte salarié, en vue de la réparation des préjudices subis en représailles à son action.

Le Congrès refuse la création de cellule spéciale de recueil des alertes qui contribuerait à délégitimer le rôle des cadres et des managers dont le rôle est essentiel dans la construction de relations de travail.

Enfin si le cadrage des chartes éthiques et des codes de bonne conduite doit résulter de la négociation collective pour en limiter particulièrement le champ d'intervention au seul respect des dispositions légales et réglementaires dans les entreprises, le rôle des IRP doit être renforcé pour assurer le suivi et le contrôle de ces chartes.

Pour un accès sans écueil à la formation

La société de l'information et de la connaissance appelle toujours plus d'expertise et de capacité d'innovation de la part des cadres. De ce point de vue la formation initiale et continue est un véritable enjeu pour leur assurer une meilleure maîtrise de leur parcours professionnel et leur maintien dans l'emploi.

Le Congrès exige que l'accompagnement dans la progression de carrière de cadres soit partie intégrante des politiques de ressources humaines. Le Congrès milite pour le développement de dispositifs de formation continue dans les entreprises et les administrations pour permettre aux cadres la mise à jour régulière de leurs compétences.

Le Congrès revendique pour les cadres l'appropriation, l'initiative et le contrôle de la formation. Il entend agir pour que la formation tout au long de la vie professionnelle débouche sur une meilleure reconnaissance des compétences par la qualification et/ou la certification sous l'autorité de la puissance publique.

Parce que l'accessibilité à la formation ne saurait se réduire à un hypothétique entretien informel, le Congrès revendique l'instauration dans toutes les entreprises *d'un entretien obligatoire annuel dédié à la formation* pour ouvrir à tous les cadres un accès sans écueil à la formation et à ses dispositifs de mise en œuvre.

Le Congrès réaffirme son attachement et son engagement aux organismes paritaires dont les missions participent au renforcement de l'accès des cadres et des ingénieurs aux dispositifs de formation et de sécurisation des parcours

professionnels. Il réaffirme ainsi son attachement aux missions de l'APEC, du CESI et de la CTI.

Pour lutter contre toutes les formes de discrimination et promouvoir l'égalité professionnelle

Le Congrès condamne toutes les formes de discrimination à l'œuvre dans le cadre des recrutements et des parcours professionnels et exige l'application effective du droit à l'égalité.

Le Congrès revendique dans le cadre de la négociation collective de branche la mise en place d'un plan d'égalité salariale en dégageant un budget spécifique destiné au rattrapage des salaires.

Pour le respect de la protection de la vie privée des salariés et de leurs données à caractère personnel

Le Congrès exige que les critères non professionnels relevant notamment de la vie privée soient exclus des traitements qui concourent au recrutement.

Le Congrès rappelle également que les critères d'évaluation doivent être portés à la connaissance du candidat.

Le Congrès exige que les outils mobiles et collaboratifs mis à disposition des salariés par l'employeur, ne puissent porter atteinte à leur intégrité et à leur vie privée.

Pour une régulation de l'usage des TIC dans le monde du travail

Le Congrès réitère son engagement pour un télétravail négocié, régulé et protecteur. Il exige que la concertation menée actuellement avec le patronat débouche sur la négociation d'un ANI qui permette que sa mise en œuvre fasse l'objet d'un cadre législatif renforcé et actualisé.

Le Congrès exige que le droit à la déconnexion fasse l'objet d'une négociation collective.

<<<<<< >>>>>>

FO-Cadres poursuivra son action pour développer un syndicalisme réformiste, militant, libre et indépendant, organiser la défense des intérêts matériels et moraux des cadres et ingénieurs dans le respect des valeurs républicaines et défendre la pratique contractuelle et la négociation collective.

Chambéry, le 9 juin 2017.